

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: Moto club des Monts

E-MAIL: mcdesmonts@outlook.fr

TÉLÉPHONE: 06.81.38.62.62

ORGANISATEUR TECHNIQUE: CHAPUT Bernard

N° D'ÉPREUVE FFM: 391

DATE: 06/04/2025

LIEU: Considat 87370 Saint Sulpice Laurière

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MONNERON ALBAN	Licence :	115576
Président du Jury ou Arbitre*	FARGE JEAN MARC	Licence :	009980
Membre du Jury	BOUGAIN GILLES	Licence :	004673
Membre du Jury	BRACHET PATRICE	Licence :	049588
Commissaire technique responsable	DA ROCHA GUY/PARIS BRUNO	Licence :	249866/322234
Responsable du chronométrage	LMNA	Licence :	

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Chpt Limousin 125cc	13	99	125 cc 2T	43 €
Chpt Limousin 250 cc/450 cc	15	99	125-5002T/175-650 4T	43 €
Chpt Limousin Vétérans/Féminines	38	99	100-500 2T/175-650 4T	43 €
Chpt Limousin 85cc Espoirs	9	15	85 2T	35 €
Open	13	99	125cc 2T - 650 4T	43 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr PONS Jean François

Nombre de secouristes 10

Hôpital le plus proche CHRU LIMOGES 87

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 35mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Terrain MX Considat

Adresse 87370 ST SULPICE LAURIERE

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1050m

Largeur minimum de la piste 5m

Largeur de la grille 35m

Longueur de la ligne droite de départ 80m

Nombre d'OCP* 7

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 30

En manche : 30

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

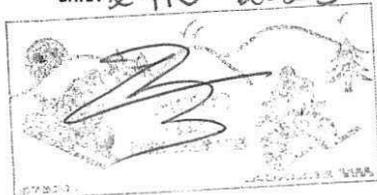
En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 24/01/2025



VISA DE LA LIGUE

DATE: 03/02/25



Secretariat LIMOGES

PD [Signature]

VISA DE LA FFM

DATE: 05/02/2025

NUMÉRO: 25/0115



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org [Signature]

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC des Monts

DATE: 06/04/2025

LIEU: Saint Sulpice Laurière

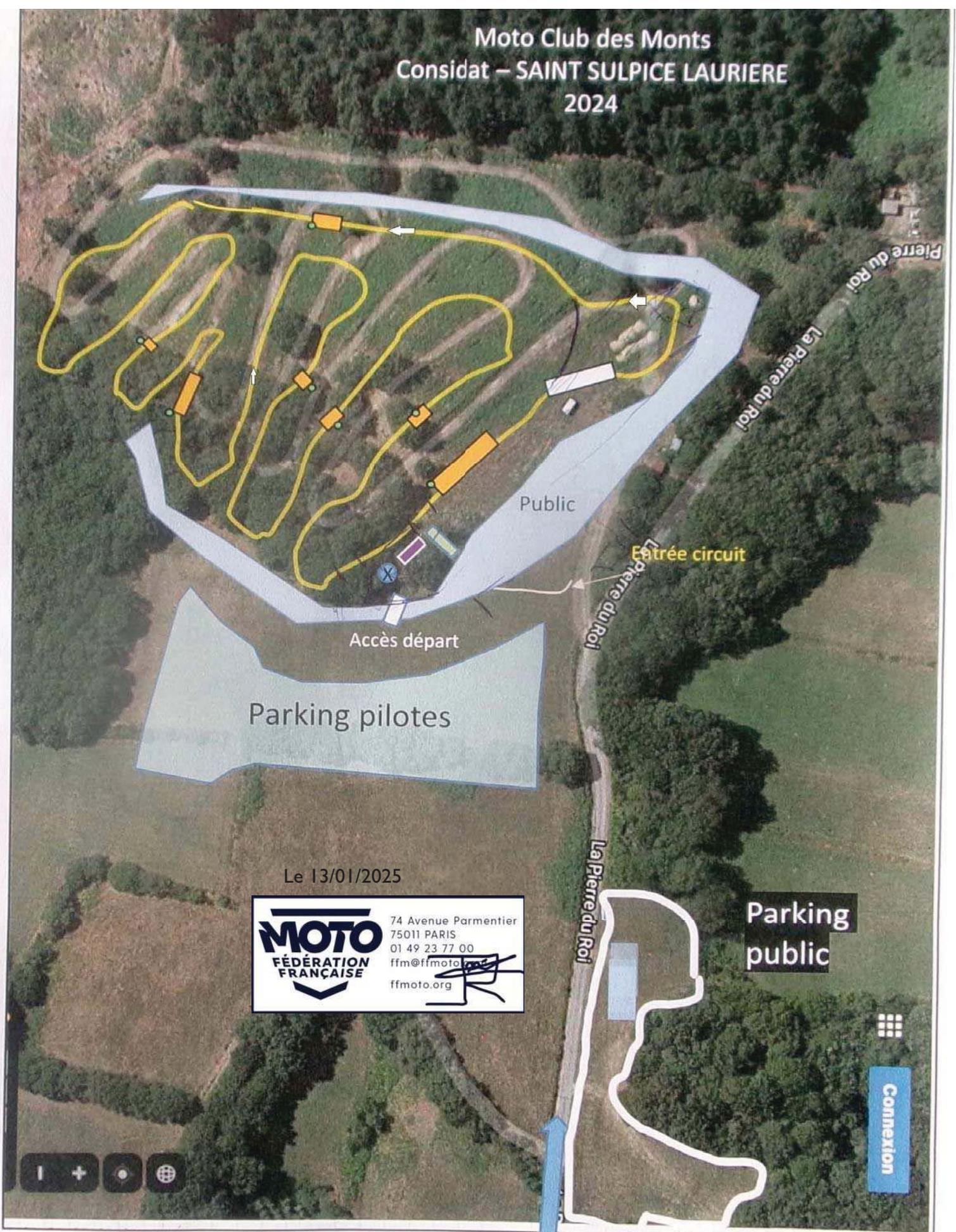


HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
Samedi			
16h30-19h00	Contrôles administratifs		2h30
16h30-19h00	Contrôles techniques		2h30
Dimanche			
7h15-8h00	Contrôles administratifs		0h45
7h15-8h15	Contrôles techniques		1h00
8h30-8h40	Essais Libres	Chpt Limousin Vétérans/Féminines	10mn
8h43-8h53	Essais Libres	Chpt Limousin 85cc Espoirs	10mn
8h56-9h06	Essais Libres	Chpt Limousin 125cc	10mn
9h09-9h19	Essais Libres	Open	10mn
9h22-9h32	Essais Libres	Chpt Limousin 250-450 cc	10mn
9h35-9h50	Essais Chronométrés	Chpt Limousin Vétérans/Féminines	15mn
9h53-10h08	Essais Chronométrés	Chpt Limousin 85cc Espoirs	15mn
10h11-10h26	Essais Chronométrés	Chpt Limousin 125cc	15mn
10h29-10h44	Essais Chronométrés	Open	15mn
10h47-11h02	Essais Chronométrés	Chpt Limousin 250-450 cc	15mn
11h05-11h25	Manche 1	Chpt Limousin Vétérans/Féminines	15mn+1T
11h30-11h50	Manche 1	Chpt Limousin 85cc Espoirs	15mn+1T
11h55-12h15	Manche 1	Chpt Limousin 125cc	15mn+1T
12h15-13h30	Repas		1h15
13h30-13h50	Manche 1	Open	15mn+1T
13h55-14h15	Manche 1	Chpt Limousin 250-450 cc	15mn+1T
14h20-14h40	Manche 2	Chpt Limousin Vétérans/Féminines	15mn+1T
14h45-15h05	Manche 2	Chpt Limousin 85cc Espoirs	15mn+1T
15h10-15h30	Manche 2	Chpt Limousin 125cc	15mn+1T
15h35-15h55	Manche 2	Open	15mn+1T
16h00-16h20	Manche 2	Chpt Limousin 250-450 cc	15mn+1T

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
16h20-16h35	Entracte		15mn
16h35-16h55	Manche 3	Chpt Limousin Vétérans/Féminines	15mn+1T
17h00-17h20	Manche 3	Chpt Limousin 85cc Espoirs	15mn+1T
17h25-17h45	Manche 3	Chpt Limousin 125cc	15mn+1T
17h50-18h10	Manche 3	Open	15mn+1T
18h15- 18h35	Manche 3	Chpt Limousin 250-450 cc	15mn+1T
18h45	Remise des Prix		
20h00	Fin de la manifestation		

Moto Club des Monts
Considat – SAINT SULPICE LAURIERE
2024



Le 13/01/2025

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Parking
public

Connexion

P0

- Panneautage
 - Commissaires
 - Zone de départ
 - Sauts
 - Départ
 - Pointage
- Village : Restauration, point médecin/secours (pour les manifestations)



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DES MONTS
12 LA CONTAMINE - 87370 SAINT-SULPICE-LAURIERE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304-2025-00958** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS NATIONAL DE ST SULPICE LAURIERE** se déroulant à **SAINT-SULPICE-LAURIERE** du **05/04/2025** au **06/04/2025**.

Cette attestation est valable du **05/04/2025** à **15H** au **06/04/2025** à **22H**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Défense, le **4 février 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.